



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des sécurités
Service interministériel de défense et de protection civile**

Affaire suivie par :
Julia OLLIVEAU
Tél : 05 56 90 60 33
Mél : julia.olliveau@gironde.gouv.fr

Bordeaux, le 25 NOV. 2021

La préfète de la Gironde

à

Mesdames et Messieurs les Maires de Gironde

Copies :

- M. le Directeur des services d'incendie et de secours de la Gironde
- Mme la Directrice de la délégation départementale de l'Agence régionale de santé de Nouvelle-Aquitaine
- Mme la Directrice académique des services de l'éducation nationale
- Mesdames et Messieurs les bailleurs sociaux de Gironde

Objet : Campagne 2021/2022 de prévention et d'information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

Comme chaque année, le ministère de l'Intérieur et le ministère des Solidarités et de la Santé reconduisent la campagne de prévention et d'information sur **les risques d'intoxication au monoxyde de carbone**.

En période hivernale, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) augmentent, en lien avec l'utilisation des appareils de chauffage. Chaque année, environ 1 300 épisodes d'intoxications au CO survenus par accident et impliquant près de 3 000 personnes sont déclarés aux autorités sanitaires. La prise en charge des personnes intoxiquées doit intervenir rapidement, dès les premiers symptômes et peut nécessiter une hospitalisation.

Les appareils utilisant des combustibles (gaz naturel, bois, charbon, fuel, butane, propane, essence ou pétrole) pour la production de chaleur ou de lumière sont tous susceptibles, si les conditions de leur fonctionnement ne sont pas idéales, de produire du monoxyde de carbone (CO). **Il est donc important de rappeler les bons gestes afin de limiter les risques :**

- faire systématiquement vérifier et entretenir, par un professionnel, les installations de chauffage, de production d'eau chaude et les produits de fumée ;
- aérer au moins 10 minutes par jour le logement, même s'il fait froid ;
- maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne pas obstruer les entrées et sorties d'air ;
- respecter systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant.

Les **symptômes (maux de tête, fatigue, nausées)** apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes au sein d'un même foyer. Une intoxication importante peut conduire au coma et à la mort, parfois en quelques minutes. **Il faut donc agir très vite**. En cas de suspicion d'intoxication, il faut :


- aérer immédiatement
- arrêter si possible les appareils à combustion
- évacuer les locaux
- appeler les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (114 pour les personnes malentendantes).

L'ensemble de ces données conduit à **maintenir les efforts de prévention engagés**. Je vous associe donc à nouveau à cette campagne nationale relayée également par les services de secours, le réseau des partenaires de l'Agence Régionale de Santé de Nouvelle-Aquitaine, l'inspection académique et les bailleurs sociaux du département.

Je vous invite à consulter le site internet suivant : <https://www.santepubliquefrance.fr>, rubrique « **Déterminants de santé – Exposition à des substances chimiques – Monoxyde de carbone** » : <https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/exposition-a-des-substances-chimiques/monoxyde-de-carbone>. Vous pourrez y trouver de plus amples informations et télécharger des affiches et des brochures.

Je vous remercie par avance de votre participation active à cette campagne.

La préfète,

Pour la préfète,
Le secrétaire général de cabinet,

Delphine Balsa